



SwissLife

Déclaration de portabilité

Garantie santé / prévoyance du contrat collectif

Raison sociale de l'entreprise contractante et adresse	Nom - Prénom(s) (ancien salarié)	BOUNCUAR Yasmine
	Adresse	173 chem de Ste Marthe, Bat B
	Complément d'adresse	Résidence Marie Madeleine
	Code postal - Ville	13014 MARSEILLE

À compléter par l'assuré(e)

Je soussigné(e), BOUNCUAR Yasmine né(e) le 20/02/2000

- Déclare avoir connaissance de mon droit au maintien des garanties santé / prévoyance du contrat collectif souscrit par mon ancien employeur.
- M'engage à informer sans délai Swiss Life de la cessation du versement des allocations d'assurance chômage (si celle-ci intervient pendant la durée de portabilité des droits).

À compléter par l'employeur

- L'entreprise déclare que :

- La personne à assurer était précédemment garantie dans le cadre du régime collectif de santé / prévoyance Swiss Life.

Contrat Santé N° : 0168 36063 Contrat Prévoyance N° : _____Date d'entrée dans l'entreprise : 26/02/2021 Date de la rupture du contrat de travail : _____

La continuité des garanties résultant des dispositions contractuelles fait suite à la rupture du contrat de travail, non consécutive à une faute lourde, ouvrant droit à une prise en charge au titre de l'assurance chômage.

- La période de maintien de l'assurance est égale à la durée du dernier contrat de travail, ou des CDD successifs, appréciée en mois entiers, le cas échéant arrondie au nombre supérieur, sans pouvoir excéder 12 mois.

Durée en mois de la portabilité : 12

- Le salarié bénéficie du maintien à titre gratuit de la couverture. Aucun règlement n'est à joindre à la présente demande.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le responsable du traitement des informations recueillies est l'entité du Groupe Swiss Life mentionnée sur ce document. Les données sont utilisées pour la gestion et le suivi de vos dossiers par cette entité, et l'envoi de documents concernant les produits des sociétés du Groupe Swiss Life, destinataires, avec leurs mandataires, partenaires et réassureurs, de l'information. Elles sont également transmises aux destinataires habilités, notamment au sein du Groupe Swiss Life, afin d'être traitées dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de l'application des obligations réglementaires et de la gestion des risques opérationnels, notamment la fraude à l'assurance. Le défaut de réponse aux informations obligatoires peut avoir pour conséquence le non-traitement de votre dossier. Les données facultatives sont signalées. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant, et du droit de vous opposer à leur traitement pour un motif légitime. Veuillez adresser vos demandes à la Direction Marketing de Swiss Life, 1 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 59671 Roubaix Cedex 01. En cas de demandes liées à des données médicales, veuillez libeller celles-ci à l'attention du médecin-conseil, 7, rue Belgrand - 92300 Levallois-Perret. En cas de demandes collectées afin d'être traitées dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme le droit d'accès s'exerce, en application de l'article L. 561-45 du Code monétaire et financier, auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Cachet, date et signature de l'entreprise
25/02/2021 CABINET DENTAIRE CAPELETTE Chirurgiens-Dentistes 78 bd Mireille Lauze, 13010 Marseille 04 91 79 85 82 13 4 04873 5 00 1 20 1 19

Date et signature de l'assuré(e)

L'ancien salarié justifie auprès de son organisme assureur, à l'ouverture et au cours de la période de maintien des garanties, des conditions prévues par la loi.

Merci de retourner le présent document à Swiss Life : Service Clients et Intermédiaires - Service Vie du Contrat - CS50003 - 59897 Lille Cedex 9

SwissLife Prévoyance et Santé - Siège social : 7, rue Belgrand - 92300 Levallois-Perret

SA au capital social de 150.000.000 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 322 215 021 RCS Nanterre - www.swisslife.fr



SwissLife

Déclaration de portabilité

Garantie santé / prévoyance du contrat collectif

<i>Raison sociale de l'entreprise contractante et adresse</i> CABINET DENTAIRE CAPELETTE 78 Boulevard Mireille Lauze 13010 MARSEILLE	Nom - Prénom(s) (ancien salarié) YASMINE BOUNOUAR Nom de naissance BOUNOUAR Adresse 173.CHEMIN DE SAINTE MARTHE Complément d'adresse BATIMENT B RESIDENCE MAIE MADELEINE Code postal - Ville 13014 MARSEILLE
--	--

À compléter par l'assuré(e)

Je soussigné(e), **YASMINE BOUNOUAR**
 né(e) le **20/02/2000** Code postal de naissance **13014**
 Commune de naissance **MARSEILLE** Pays de naissance **FRANCE**

Données conjoint (à remplir si l'entreprise a souscrit les options « Frais d'obsèques » et/ou « Prédécès du conjoint » (Contrat Prévoyance uniquement)

Nom Nom de naissance Prénoms
 Date de naissance Code postal de naissance
 Commune de naissance Pays de naissance

Données enfants (à remplir si l'entreprise a souscrit l'option « Frais d'obsèques » (Contrat Prévoyance uniquement)

Nom Nom de naissance Prénoms
 Date de naissance Code postal de naissance
 Commune de naissance Pays de naissance

Nom Nom de naissance Prénoms
 Date de naissance Code postal de naissance
 Commune de naissance Pays de naissance

Nom Nom de naissance Prénoms
 Date de naissance Code postal de naissance
 Commune de naissance Pays de naissance

- **Déclare avoir connaissance de mon droit au maintien des garanties santé / prévoyance** du contrat collectif souscrit par mon ancien employeur.
- **M'engage à informer sans délai Swiss Life de la cessation du versement des allocations d'assurance chômage** (si celle-ci intervient pendant la durée de portabilité des droits).

T.S.V.P.

À compléter par l'employeur

• **L'entreprise déclare que :**

- La personne à assurer était précédemment garantie dans le cadre du régime collectif de santé / prévoyance Swiss Life.

Contrat santé n° : 016836063..... Contrat prévoyance n° :

Date d'entrée dans l'entreprise : (2|6|0|2|2|0|2|1|) Date de la rupture du contrat de travail : (2|5|0|8|2|0|2|2|)

Motif de cessation d'activité : fin.cdd.....

La continuité des garanties résultant des dispositions contractuelles fait suite à la rupture du contrat de travail, non consécutive à une faute lourde, ouvrant droit à une prise en charge au titre de l'assurance chômage.

• La période de maintien de l'assurance est égale à la durée du dernier contrat de travail, ou des CDD successifs, appréciée en mois entiers, le cas échéant arrondie au nombre supérieur, sans pouvoir excéder 12 mois.

Durée en mois de la portabilité de la couverture santé* : (1|2|) Durée en mois de la portabilité de la couverture prévoyance (1|2|)

** Si toutefois votre salarié relève de la convention collective HCR IDCC n° 1979, la durée de la portabilité de la couverture santé doit être doublée par rapport à la règle précisée ci-dessous, sans toutefois pouvoir excéder 12 mois.*

• Le salarié bénéficie du maintien à titre gratuit de la couverture. Aucun règlement n'est à joindre à la présente demande.

Cachet, date et signature de l'entreprise
CABINET DENTAIRE CAPELETTE
Chirurgiens-Dentistes
78 bd Mireille Lauze, 13010 Marseille
04 91 79 85 82
13 4 04873 5-00-1 20 1 19

Date et signature de l'assuré(e)


L'ancien salarié justifie auprès de son organisme assureur, à l'ouverture et au cours de la période de maintien des garanties, des conditions prévues par la loi

Merci de retourner le présent document à Swiss Life : Service Clients et Intermédiaires – Service Vie du Contrat – CS50003 – 59897 Lille Cedex 9

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le responsable du traitement des informations recueillies est l'entité du groupe Swiss Life mentionnée sur ce document. Les données sont utilisées pour la gestion et le suivi de vos dossiers par cette entité, et l'envoi de documents concernant les produits des sociétés du groupe Swiss Life, destinataires, avec leurs mandataires, partenaires et réassureurs, de l'information. Elles sont également transmises aux destinataires habilités, notamment au sein du groupe Swiss Life, afin d'être traitées dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de l'application des obligations réglementaires et de la gestion des risques opérationnels, notamment la fraude à l'assurance. Le défaut de réponse aux informations obligatoires peut avoir pour conséquence le non-traitement de votre dossier. Les données facultatives sont signalées. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant, et du droit de vous opposer à leur traitement pour un motif légitime. Veuillez adresser vos demandes à la direction « gouvernance et qualité de la donnée » – 7, rue Belgrand, 92300 Levallois-Perret. En cas de demandes liées à des données médicales, veuillez libeller celles-ci à l'attention du médecin-conseil – 7, rue Belgrand, 92300 Levallois-Perret. En cas de demandes liées à des données collectées afin d'être traitées dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme le droit d'accès s'exerce, en application de l'article L. 561-45 du Code monétaire et financier, auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés. Nous conservons les données que vous nous avez transmises dans le cadre des traitements liés à la gestion des contrats passés avec Swiss Life, ainsi que pendant les durées légales applicables après la fin des contrats. Les données des clients ou non clients utilisées à des fins de prospection commerciale peuvent être conservées pendant un délai de trois ans à compter de la fin de la relation commerciale, soit à la date d'expiration d'un contrat, soit du dernier contact émanant du client ou du prospect.